

Echelle d'évaluation des contrats locaux entre agriculteurs et consommateurs

- version du 18/04/04 -

conception :
Nicolas LAURENT,

Introduction

Adapté de l'introduction, rédigée par Marc Alphantery, pour la table ronde « économie locale, contrats d'engagements - autonomie, créations d'emplois », lors du 1er colloque international sur les contrats locaux entre agriculteurs et consommateurs (26-27/02/2004 à Aubagne)

Les deux objectifs principaux des contrats locaux entre producteurs et consommateurs sont la préservation d'une **agriculture plus humaine, respectueuse de l'environnement**, et la recherche d'une **alimentation de qualité**.

Ces contrats s'établissent autour de la **vente directe par souscription** des produits d'une ou plusieurs fermes à un groupe de consommateurs.¹

Les **AMAP**, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, en sont une des formes les plus avancées.

Qu'elles se situent en Europe, en Amérique du Nord, en Asie ou en Afrique, ces initiatives font appel à des valeurs comme l'**engagement**, la **confiance**, la **transparence**, la **solidarité**, la **proximité** et l'**équité** :

- **Les consommateurs doivent respecter trois engagements essentiels** : l'engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée ; l'engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur dans les aléas de la production ; l'engagement associatif par leur participation à la vie de la structure (distribution, communication, secrétariat, animation...)
- **Les producteurs doivent respecter trois engagements primordiaux** : l'engagement économique de fournir périodiquement des produits de qualité selon les termes du contrat ; l'engagement associatif de s'investir dans la vie du groupe (rôle pédagogique, animation, information...), l'engagement d'assurer une transparence sur la vie de leur exploitation (situation économique, origine des produits fournis, méthodes de production utilisés).

Les spécificités des différentes expériences sur le plan international sont liées à la nature des exploitations (mode de production, taille, propriété juridique, situation géographique...) et à la relation contractuelle (agriculteur unique ou groupement d'agriculteurs, type de produits fournis, durée du contrat, prix des paniers, modes de paiement, mode de distribution des paniers, fonctionnement associatif, nombre de consommateurs minimum et maximum ...).

1 Concernant la mise en place de ce type de contrats, se reporter au « guide des contrats locaux » édité par l'Alliance

Les objectifs de l'échelle d'évaluation

•Fournir aux personnes impliquées dans des contrats locaux un moyen d'évaluer leur degré d'engagements réciproques et de dégager ainsi les marges d'évolution, année après année.

L'échelle d'évaluation

Elle possède 8 composantes auxquelles sont associées des indicateurs permettant d'attribuer une note. On peut considérer qu'une initiative entre dans le cadre des AMAP quand elle obtient au moins 1 point par composante (??? à voir).

3 composantes sont spécifiques aux consommateurs et reprennent les engagements qu'ils doivent prendre :

- 1.l'engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée ;
- 2.l'engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur dans les aléas de la production ;
- 3.l'engagement associatif par leur participation à la vie de la structure.

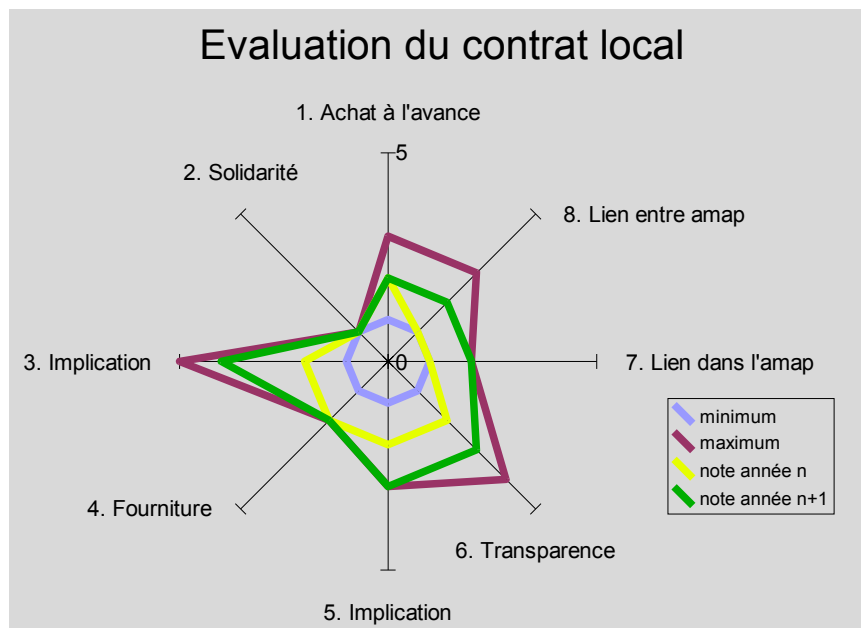
3 composantes sont spécifiques aux producteurs et reprennent également les engagements de base :

4. l'engagement économique de fournir périodiquement des produits de qualité selon les termes du contrat ;
5. l'engagement associatif de s'investir dans la vie du groupe ;
6. l'engagement d'assurer une transparence sur la vie de leur exploitation.

Enfin, les **2 dernières composantes** cherchent à caractériser **le lien entre producteurs et consommateurs**, véritable pilier des contrats locaux.

7. lien entre producteurs et consommateurs au sein d'une même association ;
8. lien entre associations portant sur les contrats locaux.

Afin d'obtenir une lecture aisée des résultats de l'évaluation, les notes des composantes peuvent être représentées sur un graphique :



Détails des indicateurs

Modalités de détermination : 1 point par indicateur

NB : certains indicateurs sont redondants car ils peuvent participer à plusieurs composantes.

1. l'engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée

- La durée d'engagement couvre le cycle de production des produits concernés par le contrat (ex. au moins 4 mois pour des légumes, 3 mois pour des poulets...).
- Le producteur reçoit l'argent des contrats au moment où il doit effectuer les 1ères dépenses liées à la production (ex. avant la période de semis ou l'abattage de l'animal).
- L'engagement est non remboursable, sauf en cas de force majeure (à définir par le groupe).

2. l'engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur dans les aléas de la production

- Les consommateurs reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. Ils acceptent d'assumer ces risques.

3. l'engagement associatif par leur participation à la vie de la structure

- Les consommateurs gèrent les souscriptions (ex. gestion de la liste des adhérents et des paiements, recherche de nouveaux partenaires).
- Les consommateurs gèrent les distributions (ex. mise en place des produits, confection des paniers, accueil des adhérents lors du retrait, tenue des lieux).
- Les consommateurs gèrent l'animation du groupe (ex. organisation de sorties à la ferme en accord avec le producteur, mise en place d'activités annexes comme des ateliers cuisine, jardin d'enfants...).
- Les consommateurs gèrent la communication (ex. édition d'une plaquette de présentation de la structure, édition d'un bulletin de liaison).
- Les consommateurs investissent dans le capital de la ferme (ex. prise de parts dans un Groupement Foncier Agricole, achat de nouveau matériel ou de bétail ou d'arbre, salariat des jardiniers au travers d'une coopérative de consommateurs).

4. l'engagement économique de fournir périodiquement des produits de qualité selon les termes du contrat

- Le producteur respecte les modalités de distribution décrites dans le contrat établi avec les consommateurs.
- Le producteur met en oeuvre des méthodes de production permettant l'obtention de produits de haute qualité sanitaire, nutritionnelle, et gustative.

5. l'engagement associatif de s'investir dans la vie du groupe

- Le producteur est présent pendant les distributions pour échanger avec les consommateurs.
- Le producteur s'implique dans la rédaction du bulletin de liaison (ex. donner des nouvelles de la ferme, des informations sur l'actualité agricole).
- Le producteur organise une visite sur sa ferme au moins une fois pendant la durée d'engagement.

6. l'engagement d'assurer une transparence sur la vie de leur exploitation

- La ferme est ouverte aux consommateurs.
- Le producteur explique aux consommateurs ses méthodes de travail, sa situation économique, l'origine de ses produits.
- Le producteur détaille le calcul du prix de l'engagement financier des consommateurs.
- Le producteur réalise un diagnostic de son exploitation selon la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles²).

7. lien entre producteurs et consommateurs au sein d'une même association

- Tous les consommateurs sont allés au moins une fois sur la ferme pendant la durée d'engagement.
- Des moyens sont mis en oeuvre pour favoriser la cohésion du groupe (ex. animations régulières, bulletin de liaison, point de distribution convivial).

8. lien entre associations portant sur les contrats locaux

- L'association échange régulièrement des informations avec d'autres associations du même type.
- L'association s'implique dans l'organisation d'évènements inter-associations (ex. tournée des fermes).
- L'association s'implique dans une structure de coordination inter-associations.

2 *La méthode IDEA – guide d'utilisation*, sous la direction de Lionel Vilain, educagri éditions, 03.80.77.26.32 ou ed.cnerta@educagri.fr